Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Changement propriétaire de carte grise

Par isabellevervoitte

bonjour Madame, Monsieur,

J'ai été contrainte de payer une amende pour stationnement gênant sur mon ancienne voiture. J'ai vendu cette voiture à mon garagiste en septembre 2022. j'ai en ma possession le certificat de cession du véhicule. J'ai fourni ce document à la société privée qui établie les PV. Mais ils m'ont demandé le récépissé de la vente que j'aurais dû enregistré dans l'ANTS. Mon garagiste m'avait proposé de le faire. Depuis le garagiste a vendu la voiture à un particulier. Mon garagiste m'a juste remis le nom et adresse du nouveau propriétaire et la date de la vente 09 avril 2023 sans me remettre le récépissé de son enregistrement.Il a fait apparemment un enregistrement dans l'ANTS. Confirmer par téléphone par les services de l'ANTS sans qu'ils me donnent le nom car ils n'ont pas le droit. Mais le nouveau propriétaire n'a pas fait le changement de carte grise. Que dois je faire pour régulariser la situation et ne plus être considérée comme propriétaire de cette voiture ? Merci

---
Par ESP

Bonjour
Commencez par un signalement à la gendarmerie, de cet acquéreur n'ayant pas fait les démarches pour l'obtention d'une carte grise à son nom sous un mois.
D'autre part, la pratique du garagiste est douteuse.

Par isabellevervoitte

Merci de votre retour, malheureusement, sur les conseils du service ANTS, nous sommes allé à la police ce matin mais ils nous ont dit que cela ne relevait pas d'une plainte qu'il fallait voir avec l'officier du ministère public en regardant dans ma région et à l'adresse indiquée par la police cela n'existe plus. Je suis dans une impasse je ne sais plus quoi faire...

Par Isadore

Attention sujet de 2023

Par tactac

Bsr Isadore

Je constate que ma réponse au sujet de changement de propriétaire de vehicules a été supprimée cause d'une antériorité du sujet.
Désolé ma réponse comportait des précisons lors de ventes auprès de professionnels ou autres personnes morales dans la fournitutre "obligatoire" du certificat de cession au vendeur.
En 2025 des pros de l'automobiles qui promettent de se charger des demarches administratives ou assureurs qui font signer le certificat de cession puis refusent à fournir au vendeur ce document me semble être une information auprès de tous les vendeurs potentiels afin qu'ils puissent savoir les risques de ces pratiques.

Cdt